

CS 04 Décembre 2018 – Université de Lorraine

Le CS s'est ouvert par une discussion sur l'augmentation (très significative) des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires (hors Suisse & Canada).

Le vice-président a présenté deux modèles l'un avec accès à toutes à l'université, l'autre considérant que le l'université a un coût.

Le ministère a annoncé une augmentation des bourses et la possibilité pour les présidents d'université de surseoir à ces frais.

Les frais supplémentaires étant à disposition des établissements.

Les représentants des doctorants ont pris la parole pour rappeler la spécificité des doctorants par rapport aux autres étudiants, et rappeler qu'ils ont adressé un courrier à la rectrice de l'académie.

Nous nous sommes exprimés contre cette mesure absurde, qui en plus d'introduire le concept de marchandisation de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) continue de transférer des pouvoirs aux présidents d'université, construisant un nouveau paysage très local pour l'ESR.

Nous avons proposé que le CS prenne une motion similaire à celle votée en CF en y ajoutant une spécificité liée au CS.

De longues discussions ont débuté montrant un accord sur les conséquences néfastes d'une telle mesure, tant sur l'enseignement que sur la recherche.

La motion suivante a été votée à l'unanimité.

Le Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine ne peut cautionner une telle explosion des frais d'inscription, qui brise le principe d'égalité cher à la France, et ouvre la porte à une politique de financement des universités très dangereuse. L'Université de Lorraine demande à ce que le gouvernement revienne sur cette hausse démesurée et propose des solutions plus durables de financement de l'Enseignement Supérieur.

Cette hausse ne nous rendra attractifs qu'auprès d'élites sociales et considérant des frais d'inscription élevés comme un gage de qualité. Quand on sait qu'un rapport récent de la Cour des Comptes estime préférable d'augmenter les frais d'inscription de tous les étudiants, on s'attend à ce que cette hausse se généralise au cours des années à venir. Dès lors, quid des étudiants de l'espace européen, et des étudiants de nationalité française ? Devront-ils aussi s'endetter de plusieurs milliers d'euros pour accéder à un diplôme plus « attractif » ?

Ce n'est pas aux étudiants de combler le sous-financement de l'Enseignement Supérieur, ni de payer les pots cassés d'une stratégie minimaliste qui dure depuis vingt ans. L'Etat français doit assumer et sensiblement augmenter son investissement dans les universités, plutôt que de rendre les étudiants plus précaires encore.

Le conseil Scientifique considère que cette mesure fait peser une menace sur la formation à la recherche et par la recherche à l'Université de Lorraine (filiation licence-master-doctorat). Elle porte atteinte au développement et au rayonnement des unités de recherche; elle obère les collaborations internationales, en particulier dans le contexte du développement de la francophonie.

Parmi les autres informations, nous sommes revenus sur les différents appels à projet de la région Grand-Est. Il devrait y avoir une action Région sur l'IA (intelligence artificielle) dans la suite de l'appel 3IA pour lequel le projet de l'UL n'a pas été retenu.

LUE a réalisé l'attribution de 15 contrats doctoraux au titre de partenariats internationaux, 3 au titre de partenariats socio-économiques, et une quinzaine sera proposée dans le cadre des projets IMPACT. Nous avons été informés de la nomination de Mounir Tarek à la direction du CLED, ainsi que la remise de deux titres de Doctor Honoris Causa.

Le Vice-président nous a annoncé le décès de P. Miska sans revenir sur les circonstances.

Il faut noter que maintenant nous recevons régulièrement un relevé de décisions du CCOSL.

Finalement, le vice-président nous a informé que le budget de l'établissement serait en déficit de 5M€ contrairement à ce qui nous avait été annoncé précédemment (budget en équilibre). Nous avons demandé s'il était envisagé d'utiliser la campagne d'emploi pour rééquilibrer le budget. Il nous a été répondu que l'établissement ne le fera pas (à moins que ce soit une demande du ministère ou du rectorat, ce qui n'est pas le cas pour le moment).

Nous avons, comme toujours validé le compte rendu du précédent CS.

La séquence suivante a été portée par Christine Roizard VP-RH.

Tout d'abord nous sommes revenus sur la campagne d'emplois 2019. L'établissement a reçu 9 postes dans le cadre de l'accompagnement de la loi ORE.

Le concept de décalage de postes est maintenu, avec la possibilité d'avoir des postes d'ATER à la place. Un des grands changements est que les dialogues se font sur les emplois et non plus en masse salariale. Un autre est la fin de la loi Sauvadet. À noter que l'établissement ne remplit pas les 6% d'emplois handicapés, sauf chez les Biatss et que les RH vont porter une attention particulière pour améliorer ce point. Pour 2019, nous aurons 116 postes de Biatss, 22 postes d'enseignants et 64 postes d'enseignants-chercheurs.

Un tableau a été affiché montrant l'évolution du nombre de postes

ouverts entre 2013 et 2019. Le voici:

Campagne (2017)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Population titulaires
EC	119	100	78	88	95	66	64	2004
Ens.	11	10	19	23	26	11	22	563
BIATSS	122	132	174	186	170	159	116	2045
total	241	232	271	297	291	236	202	4612

Le nombre de poste d'enseignant-chercheurs (EC) est passé de 119 à 64.

Nous sommes intervenus pour regretter encore une fois que malgré l'augmentation du nombre d'étudiants, le recrutement d'EC soit en baisse, ce qui est notamment l'une des conséquences du glissement des postes sur trois ans. Nous avons donc voté contre cette campagne d'emplois (résultats du vote 2 contre, 4 abstentions, reste pour).

Puis la VP-RH est revenue sur la campagne de suivi de carrière des EC. 463 EC ont déposé un dossier, soit 45% des éligibles. Environ 325 avis ont été formulés par les sections du CNU. Quatre remarques principales ressortent : la nécessité de rééquilibrer les services et les tâches entre les EC d'une même section, le manque de possibilité d'encadrement doctoral dans certaines sections, les difficultés induites par l'éloignement des différentes composantes, et finalement l'existence de deux cas singuliers (dont un était déjà identifié en interne à l'UL). Le bilan a été présenté en CT et au CA. Il a été proposé aux EC participant au suivi de carrière de réaliser des entretiens avec les directeurs de laboratoire, ou de composante ou la VP-RH (13 EC ont réalisé un entretien avec elle, aucun avec les directeurs). Un même retour a été fait vers le ministère pour tous les EC concernant la mise en place d'un plan d'accompagnement. Aucun élément nominatif n'a été divulgué. Nous avons discuté des différentes modalités de ce suivi de carrière. Il nous apparaît après cette campagne que très peu de suivi réel est réalisé, et que peu de solutions peuvent être apportées aux EC. Probablement que les EC ont pu obtenir des informations sur les carrières. Mais est-ce que cela nécessite de mobiliser toutes les sections du CNU ?

Puis, nous sommes revenus sur le règlement de gestion des chercheurs contractuels qui étend ce statut aux Master 2 en attente de bourse de thèse pendant quelques mois. Par ailleurs, le statut prévoit de pouvoir payer ces chercheurs ainsi que les doctorants à partir du SMIC. Tout ceci ne nous semble pas acceptable, raison pour laquelle nous avons voté contre ou nous sommes abstenus.

Puis, nous avons abordé le déploiement du plan d'établissement, en particulier sur le volet des pôles scientifiques. Comme d'habitude maintenant nous avons parlé de stratégie, d'articulation, de calendrier, de pluriannuel, d'affectation de moyens, de mutualisation. Nous en retenons que les pôles auront à rédiger un

document de 15 pages sur leur stratégie et qu'ils (les pôles) seront structurants et stratégiques. Le CS a regretté que la prérogative de structuration de la politique de recherche au sein de l'établissement soit ainsi totalement déléguée vers les pôles.

Concernant le suivi des unités de recherche au cours du contrat quinquennal 2018-2022, un calendrier est mis en place. Le CS a également désigné deux membres pour constituer une commission de médiation affectation recherche. Nous avons procédé au changement du règlement intérieur du Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED), où la VP doctorat a pris la place du VP CS (ce qui enlève encore un peu des prérogatives au VP CS, ce qui a conduit l'un de nous à s'abstenir).

Le VP CS a présenté la stratégie de l'établissement concernant les attributions des contrats doctoraux entre les pôles scientifiques. Après une analyse de la répartition en fonction des forces (nombre de permanents et d'HDR), il apparaît un vrai déséquilibre entre les pôles. Pour rattraper ce déséquilibre sans trop pénaliser des pôles qui pouvaient perdre jusqu'à 3 contrats, l'établissement a décidé de porter à 100 le nombre de contrats (effort de 3 contrats supplémentaires). Une trajectoire d'équilibre se dessine. Une problématique reste sur les contrats 'handicaps'. Si l'établissement parvient à attribuer des contrats dans ce cadre, cela permet d'en demander des supplémentaires au ministère.

Nous avons ensuite discuté des règles sur la composition et les modalités des comités de suivi de thèses (abstention de l'un d'entre nous). Et nous avons discuté de la procédure de création des équipes projets communes (EPC) Inria-UL, pour laquelle nous avons souhaité maintenir une évaluation externe.

Enfin, le CS est entré dans une séquence de validation : réponses de l'appel à Projets doctoraux Région 2019, la nomination du directeur du CEREFIGE, la modification de l'intitulé de Doctorat et d'HDR "Mécanique des Matériaux", le maintien du contingent de CRCT (30 semestres) pour l'année prochaine, le renouvellement d'un LIA, la liste des conventions internationales et la désignation d'un représentant des doctorants au comité Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Maxime Amblard
Lydéric France
élu PUUSP – Pour Une Université de Service Public